



**BUREAU DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 5 décembre 2018 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :** (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Cláude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD

**Autres présents non votants :**

Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Julie ECALARD	Responsable Communication et des relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Mathilde HABOUZIT	Pilote de la performance
Alicia CHARRON	Contrôleuse de gestion



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 28 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2018  
Exécutoire le : 10 DEC. 2018  
Affichée le : 10 DEC. 2018  
Visée le : 10 DEC. 2018

### HABITAT

#### Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique » (2016-2019) afin d'améliorer les conditions d'habitat des habitants et en leur assurant un logement décent, dans un environnement de qualité et respectueux du territoire.

L'objectif principal de cette opération est d'engager un programme d'amélioration du parc de logements occupés de plus de quinze ans dans le parc privé, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Une convention PIG en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat a été signée le 2 Mai 2016 pour une période de 3 ans. Elle définit les objectifs quantitatifs et le montant des subventions qui seront versées aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.

Sur trois ans les objectifs fixés sont les suivants :

- 150 réhabilitations de logements concernant des propriétaires occupants au travers de l'attribution de :
  - 90 aides liées à la précarité énergétique dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » à des propriétaires occupants modestes et très modestes,
  - 60 aides liées à l'autonomie des personnes.
- 30 réhabilitations de logements locatifs conventionnés (social, très social ou intermédiaire) appartenant à des propriétaires bailleurs dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux » dont :
  - 16 aides liées à l'Habitat Indigne

Le cabinet Soliha a été missionné par Grand Lac pour instruire les dossiers et veiller au respect des principes d'attributions définis dans la convention PIG.

À ce jour, les dossiers validés et pour lesquels une subvention de Grand Lac est sollicitée sont :

#### 2 subventions au titre de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants suivants :

- **Monsieur Farid BOUCHEHAM**, prime d'un montant de 500 euros.
- **M M P**, prime d'un montant de 500 euros.

L'aide de Grand Lac sera versée aux propriétaires directement sur présentation des factures attestant l'achèvement des travaux et sous réserve de l'acceptation du paiement de l'Agence Nationale de l'Habitat.

Les crédits sont inscrits en section fonctionnement du budget Principal (service 2307) selon le mode AE/CP 004 voté lors du Conseil communautaire du 18 janvier (révision n°2), soit un montant total de 450 000 € sur 3 ans permettant de financer le volet animation et le volet travaux du PIG.

Le montant de subventions de Grand Lac destiné aux travaux s'élève à 132 000 € sur la durée du PIG, dont 25 000 € ont déjà été attribuées. Une fois les aides ci-dessus attribuées, il restera un crédit de 106 000 €.

Pour information, les crédits ouverts pour le budget travaux est de 66 500 € pour l'année 2018.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux versements des subventions précitées au titre du PIG.

Aix-les-Bains, le 5 décembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD.



- |                             |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24             |
| - Votants : 28              |
| - Pour : 28                 |
| - Contre : 0                |
| - Abstentions : 0           |
| - Blancs : 0                |

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Habitat - Attribution des aides dans le cadre du Programme d'Intérêt Général

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/12/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/12/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2639 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181205-d2639-DE

---

**Date de décision :** 05/12/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement